



## véhicule non assuré volé

Par **CARDO Franck**, le **09/07/2009** à **19:01**

Bonjour,

j'ai remplacé un véhicule (A) pour un autre véhicule (B) sur mon contrat d'assurance, le véhicule A était stocké chez moi sur une partie privée, je me le suis fais voler.

La police la retrouvée, il est maintenant en fourrière.

N'étant plus assuré pour ce véhicule je dois m'acquitter de la fourrière et des frais de gardiennages.

Ce changement de véhicule c'est effectué il y a moins d'un mois

Y a-t-il un recours possible auprès de mon assurance?

Par **macdo90**, le **12/07/2009** à **18:53**

Bonjour,

Je ne pense pas qu'un recours soit possible. Le problème est de garder un véhicule qui ne roule plus sans assurance. Il faut au moins une responsabilité civile spécifique, même si ce véhicule est stationné pour longtemps chez vous. Si le voleur avait eu ou provoqué un accident avec votre véhicule, votre responsabilité pouvait être engagée!

Cordialement.

Par **macdo90**, le **12/07/2009** à **18:54**

Bonjour,

Je ne pense pas qu'un recours soit possible. Le problème est de garder un véhicule qui ne roule plus sans assurance. Il faut au moins une responsabilité civile spécifique, même si ce véhicule est stationné pour longtemps chez vous. Si le voleur avait eu ou provoqué un accident avec votre véhicule, votre responsabilité pouvait être engagée!

Cordialement.